

VSD

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 175 B rue Emile Romanet
73000 CHAMBERY
848 178 885 RCS CHAMBERY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 AVRIL 2024

Le 10 avril 2024 à 14h00 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, celui-ci constate que les quorums prévus par les dispositions statutaires sont atteints et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions aux majorités requises.

L'assemblée est présidée par Monsieur Denis GENDARME en sa qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Le rapport du Président sur la révocation de Madame Valérie BOUISSOU de ses fonctions de Directrice Générale ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que son rapport et le texte des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis il est rappelé que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation de Madame Valérie BOUISSOU de ses fonctions de Directrice Générale ;
- Modifications des statuts de la Société ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président fait ensuite donner lecture de son rapport. Puis, il ouvre la discussion.



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – REVOCATION DE LA DIRECTRICE GENERALE

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Président et des éléments qui y sont rapportés ;
- de l'absence de restitution du véhicule de fonctions de Madame Valérie BOUISSOU ;

compte tenu de la perte de confiance des associés envers elle et de son refus injustifié de procéder à la restitution d'un bien qui appartient à la Société, décide de révoquer Madame Valérie BOUISSOU de ses fonctions de Directrice Générale, à effet de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple à raison de :

- **Voix pour : 162**
- **Voix contre : 0**
- **Abstentions : 38**

Sur 200 voix.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société en supprimant l'article 32 - NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT DE LA SOCIETE ET DES PREMIERS DIRECTEURS GENERAUX.

En outre, l'assemblée générale décide de supprimer des statuts les articles suivants devenus sans objet :

- Article 33 - PREMIER EXERCICE SOCIAL - PERSONNALITE MORALE - ENGAGEMENTS DE LA PERIODE DE FORMATION ;
- Article 34 - FRAIS DE CONSTITUTION ;
- Article 35 - PUBLICITE – POUVOIRS.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des deux tiers à raison de :

- **Voix pour : 162**
- **Voix contre : 0**
- **Abstentions : 38**

Sur 200 voix.

TROISIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple de :

- **Voix pour : 162**
- **Voix contre : 0**
- **Abstentions : 38**

Sur 200 voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Denis GENDARME

